



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.2

Numéro de la demande : 2021-1567
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Nouveau calendrier d'application
Produit : Herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600
Numéro d'homologation : 27803
Principe actif (p.a.) : MCPA (présent sous forme d'esters)
Numéro de document de l'ARLA : 3388347

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600 afin d'y ajouter un calendrier d'application à l'automne sur les céréales d'hiver, ainsi que des directives précises concernant le désherbage après récolte/le brûlage d'automne.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'ajout sur l'étiquette de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600 d'un calendrier d'application à l'automne sur les céréales d'hiver ne devrait pas accroître l'exposition professionnelle au principe actif MCPA (présent sous forme d'esters), car un calendrier d'application au printemps est déjà homologué et ce changement de calendrier exposera les travailleurs aux mêmes quantités de produit. L'ajout de directives précises sur l'étiquette pour le désherbage après récolte ou le brûlage d'automne après récolte ou avant la plantation du blé d'hiver ou du seigle ne devrait pas non plus entraîner d'exposition supplémentaire. Étant donné que le dossier contient des évaluations des risques suffisantes concernant ces utilisations, il n'est pas nécessaire de mettre à jour l'évaluation des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que pour les travailleurs qui retournent sur les lieux après l'application. L'exposition occasionnelle devrait être négligeable. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé et l'utilisation peut être appuyée du point de vue de l'exposition professionnelle à condition que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et qu'ils suivent scrupuleusement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de MCPA (présent sous forme d'esters) n'a été soumise pour étayer l'extension du profil d'emploi de ce principe actif sur l'étiquette de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600. Des données sur les résidus déjà examinées ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande.

D'après cette évaluation, l'extension du profil d'emploi se situera dans les limites maximales de résidus établies. Par conséquent, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de MCPA ne devrait pas augmenter et ne posera de risque préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'utilisation de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600 pour une application à l'automne et le désherbage après récolte et à l'automne s'inscrit dans le profil d'emploi actuellement homologué et est considérée comme acceptable du point de vue du risque environnemental lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les applications à l'automne après récolte/avant la plantation des céréales d'hiver ou en postlevée sur le blé d'hiver et le seigle d'automne offriront aux producteurs une plus grande souplesse pour faire face à la pression exercée par de nombreuses mauvaises herbes annuelles hivernales à feuilles larges.

Une justification et des données d'essai fournies aux fins d'examen ont démontré l'avantage d'allégations d'utilisation pour les applications à l'automne de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600 sur les céréales d'hiver et/ou le désherbage après récolte/le brûlage d'automne. Par conséquent, cette modification est considérée comme ayant une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer la modification de l'étiquette de l'herbicide liquide Nufarm MCPA Ester 600.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3220143	2021, DACO 10.3.2 - A Rationale in Support of an Amendment to the Labelled Use Directions of MCPA Ester 600 Herbicide, DACO: 10.3.2.
3280664	2021, MCPA Ester 600 deficiency response for lack of DACO 10.3.2 data Sub. 2021-1567, DACO: 10.3.2.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9